

REGLEMENT INTERIEUR

ETUDE SURVEILLEE ECOLE JEAN MOULIN LE BARCARES

DEFINITION

L'étude surveillée est un service qui accueille les enfants scolarisés à l'école primaire Jean Moulin. Les enfants inscrits sont pris en charge pour étudier leurs leçons et éventuellement faire leurs devoirs.

Ils bénéficient de l'aide pédagogique des enseignants qui assurent ce service.

HEURES D'OUVERTURE

De 17 h à 18 h les jours de classe

INSCRIPTION

Pour valider l'inscription, les parents doivent signer le règlement intérieur et régler le trimestre d'avance.

*** Les enfants non-inscrits ne seront pas accueillis (ils ne sont pas assurés).**

PARTICIPATION FINANCIERE

Le service « Etude surveillée » doit être réglé par anticipation au début de chaque trimestre.

Le tarif en vigueur fixé par le conseil municipal est de : 30 € pour le trimestre.

A défaut de règlement dans les délais, un titre de recette sera émis auprès du TRESOR PUBLIC qui engagera les poursuites nécessaires à son recouvrement.

FONCTIONNEMENT

Les parents des enfants qui fréquentent l'étude surveillée le soir devront obligatoirement prévenir par écrit l'enseignant responsable de son enfant, en cas de changement exceptionnel.

Cette obligation est une garantie évidente de bon fonctionnement et de sécurité pour les enfants.

Pour tout problème de discipline, de violence et de non-respect des adultes, du matériel et des règles de vie à l'étude surveillée,

L'enfant concerné recevra :

- 1^{er} avertissement envoyé aux parents : 3 jours d'exclusion
- 2^{ème} avertissement envoyé aux parents : **exclusion définitive**

Nom - prénom et adresse des parents:

Nom - prénom de l'enfant :

.....

.....

.....

Le Barcarès, le

Signature